

Sécurité des renseignements et protection des données

Préambule

mpw considère que la sécurité des renseignements et des technologies de l'information constitue un important facteur de réussite de l'entreprise, ainsi qu'un maillon fondamental de la chaîne de valeur. Nous appliquons donc dans notre travail un programme complet et continu de directives, de spécifications, de formations et de contrôle, qui est régulièrement vérifié avec le soutien et la compétence d'expertes et d'experts afin d'en assurer l'actualité, la pertinence et l'efficacité.

mpw possède une expérience diversifiée et de longue date, acquise grâce à la collaboration avec une clientèle variée ayant des exigences élevées en matière de sécurité des données et de discrétion (par ex., organisations de l'administration fédérale, sociétés du secteur de la finance et des assurances). Les exigences spécifiques de chaque client concernant la transmission et la conservation des données sont remplies selon les obligations contractuelles convenues individuellement.

Sécurité des renseignements

En plus des dispositions techniques et de la sécurité environnementale, notre personnel est lui aussi fondamental pour la sécurité de l'information vécue au quotidien. C'est pourquoi, dès la phase d'embauche, nous accordons la plus haute priorité aux valeurs telles que l'intégrité et la fiabilité, ainsi qu'à la sensibilisation au traitement des données et des renseignements confidentiels. Lors de son entrée en fonction, notre personnel signe un accord de confidentialité, dont la validité est maintenue même après la cessation d'emploi. Les objets, documents et données concernant la société et la sécurité doivent être rendus ou supprimés. Les données ainsi que toute information relative aux clients et clientes ou aux candidats et candidates peuvent être utilisées uniquement aux fins de l'exécution du contrat convenu.

En outre, mpw est attachée à l'application d'une définition de la conformité largement reconnue que nous comprenons comme suit : en plus du respect des lois, notre conception de la conformité englobe aussi les directives usuelles de notre branche. mpw se base donc sur les normes de l'organisation du secteur Swiss Assessment ainsi que des associations professionnelles SBAP (Association professionnelle suisse de psychologie appliquée) et FSP (Fédération suisse des psychologues).

Conservation des données

mpw conserve et traite les données pour une durée maximale de dix ans; les documents relatifs aux évaluations sont conservés pendant tout au plus cinq ans. Nous utilisons pour cela exclusivement des solutions Cloud professionnelles offertes par des sociétés reconnues qui sont garantes des normes les plus élevées en matière de sécurité. À l'échéance des termes mentionnés, tous les documents et toutes les données sont entièrement effacés.

Protection des données

mpw se base sur les normes internationales ISO 27001 et ISO 27002 en matière de respect et d'application de la protection des données. En outre, les fondements et les droits de la Loi fédérale sur la protection des données (nLPD) et du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) sont également applicables.

Pour la conservation et le traitement des données, mpw se sert exclusivement de systèmes et de serveurs de pays qui, selon la liste mise à jour par le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, garantissent une protection adéquate des données (Suisse et Allemagne). mpw n'appartient à aucun groupe de sociétés sujet aux demandes d'accès de la part des autorités ou soumis au système juridique ou à la juridiction d'un État dont le niveau de protection des données n'est pas au moins équivalent à celui de la Suisse ou de l'Union européenne.

Les fournisseurs stratégiques sont liés par des contrats écrits, dans le respect des normes usuelles. Chaque contrat est vérifié et, si nécessaire, adapté en vue de la protection des données et de la sécurité des renseignements, en particulier en ce qui a trait aux données sensibles. Les contrats sont révisés et élaborés à intervalles déterminés. Les fournisseurs sont tenus à ne traiter les données conservées dans leurs systèmes que dans le cadre de leur collaboration avec mpw. Tout traitement ultérieur des données à d'autres fins est strictement interdit.